



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-205

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2025

# Sommaire

## **69\_Rectorat de Lyon /**

84-2025-07-18-00005 - Arrêté n°2025-83 du 18 juillet 2025 portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour le département de la Savoie (3 pages) Page 3

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2025-07-21-00004 - Arrêté n° 2025/07-62 du 21 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Ain (6 pages) Page 6

84-2025-07-21-00005 - Arrêté n° 2025/07-63 du 21 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Isère (4 pages) Page 12

84-2025-07-21-00003 - Arrêté n° 2025/07-64 du 21 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Drôme (4 pages) Page 16

## **84\_MNC\_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon) /**

84-2025-07-09-00010 - ARRETE n° 374 - 2025 du 11 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination **??**des membres du conseil **??**de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie **??** (2 pages) Page 20

84-2025-07-11-00020 - ARRETE n° 375 - 2025 du 11 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination **??**des membres du conseil **??**de la caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme (2 pages) Page 22

84-2025-07-15-00007 - ARRETE n° 376 - 2025 du 15 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres **??**du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (2 pages) Page 24

84-2025-07-22-00003 - ARRETE n° 377 - 2025 du 22 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination **??**des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier (2 pages) Page 26

84-2025-07-22-00002 - ARRETE n° 378 - 2025 du 22 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination **??**des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain (2 pages) Page 28

Lyon, le 18 juillet 2025

**SGRA**

92, rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon cedex 07

Arrêté n°2025-83 portant subdélégation de signature  
pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie  
associative, à l'engagement civique et aux sports  
pour le département de la Savoie

La rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation de services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 4 janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le protocole relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative conclu entre le préfet du département de la Savoie et le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 30 décembre 2020 ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté n°MEN0000017790001 du 2 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Fabien BROUQIER dans l'emploi de conseiller de directeur académique des services de l'Éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES) ;

Vu l'arrêté DCL-PEJ n°5-2025 du 24 mars 2025 par lequel le préfet de la Savoie donne délégation de signature à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté rectoral n°25-218 du 17 juillet 2025 portant nomination de Madame Isabelle MARFIL, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Savoie par intérim ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Subdélégation est donnée à Madame Isabelle MARFIL, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Savoie par intérim, à l'effet de signer tous actes et décisions dans les limites fixées par l'arrêté susvisé.

Article 2 : La subdélégation de signature qui est donnée à Madame Isabelle MARFIL à l'article 1 est exercée par Monsieur Fabien BROUQUIER, conseiller de directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Savoie en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES), chargé des fonctions de chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MARFIL et de Fabien BROUQUIER, subdélégation de signature est donnée, dans les limites de leurs attributions et pour les actes figurant dans le tableau ci-dessous, à :

<b>I - Associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire</b>	
<p>M. Michel FRIONNET Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse</p> <p>professeur de sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décisions d'agrément et de retrait d'agrément des associations sportives ayant leur siège dans le département en application de l'article L 121-4, R 121-1 à R121-6 du code du sport.</li> <li>• Décisions d'approbation et d'opposition des conventions passées entre les associations sportives et les sociétés constituées par elles en application des articles L. 122-1, L122-14, R 122-8 à R 122-12 du code du sport.</li> <li>• Décisions d'agrément et de retrait d'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant leur siège dans le département en application de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et du décret n° 2002-571 du 22 avril 2002.</li> <li>• Agréments des associations et avenants pour recruter des jeunes volontaires en service civique.</li> <li>• Contrats de missions de service civique (décret n°2016-137 du 9 février 2016 relatif aux agréments d'engagement de service civique et de volontariat associatif codifié à l'article R 121-35 du code du service national).</li> </ul>
<b>II - Actes administratifs et mesures de police administrative</b>	
<p>M. Olivier IUND Professeur de sport</p> <p>M. Michel FRIONNET Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse</p> <p>M. Hervé DELACOUR Professeur de sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets éducatifs territoriaux mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en application de l'article R 551-13 du code de l'éducation</li> <li>• Actes administratifs, décisions et mesures de police administrative pris en application du code de l'action sociale et des familles dans le cadre des accueils mentionnés à l'article L227-4 du même code, et en application des articles L 133-6, L 227-8, L 227-9, L 227-11, R 227-4 à R 227-30 du même code, ainsi que du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'art L 2324 du code de la santé publique.</li> </ul>



- Tous actes administratifs et décisions relatifs à l'exercice des fonctions mentionnées à l'article L.212-1 du code du sport (éducateurs sportifs), en application des articles L111-3, L.212-1 à 4, L.212-7 à 14, à l'exclusion des arrêtés d'interdiction d'exercer en urgence et des arrêtés d'interdiction d'exercer.
- Tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des éducateurs sportifs et la délivrance des cartes professionnelles correspondantes en application de l'article R.212-85, R. 212-86, R 227-87, R 227-88 à R 227-94 du code du sport.
- Tous actes administratifs et décisions relatifs à l'exploitation d'un établissement d'activité(s) physiques(s) ou sportive(s) (EAPS) en application des articles L 322-1 à L322-9 du code du sport, à l'exclusion d'un arrêté de fermeture d'un EAPS.
- Tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des équipements sportifs en application de l'article L.312-2 à 4 du code du sport.

Article 4 : L'arrêté n°2025-64 du 23 avril 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la secrétaire générale de la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

*La Préfète*

Lyon, le 21 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-62

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Ain :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
SCEA DE GROBOZ	VILLEMOTIER	27,5329	MARBOZ, VILLEMOTIER	06/05/2025
GAEC DU COLOMBIER	BAGE-DOMMARTIN	0,9911	BAGE-DOMMARTIN	09/05/2025
EARL DE BRAMAFAN	JASSERON	22,7929	MONTAGNAT, JASSERON	15/05/2025
LEMARCHAND Katel	MONTCET	1,9075	MONTCET	16/05/2025
DRUGUET Jean-Pierre	THOISSEY	1,2247	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	18/05/2025
GAEC LA FERME DU COLOMBIER	MARSONNAS	3,6975	MARSONNAS	20/05/2025
PEYSSON Joris	GROSLEE-SAINT-BENOIT	4,0839	GROSLEE-SAINT-BENOIT, BRANGUES	20/05/2025
SCEA TERRE D'HORIZON	GROSLEE-SAINT-BENOIT	6,2911	GROSLEE-SAINT-BENOIT	20/05/2025
BERTHET Nicolas	DAGNEUX	0,4215	DAGNEUX	23/05/2025
MAISSON Bastien	BOZ	163,4093	ASNIERES-SUR-SAONE, BOULIGNEUX, BOZ, CHEVROUX, GORREVOD, OZAN, REYSSOUZE, SANDRANS, VILLARS-LES-DOBES	24/05/2025
BERNY Maxime	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	72,5942	SAINT-CYR-SUR-MENTHON, SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	25/05/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
DAZORD Anthony	FARAMANS	58,1561	BALAN, LA BOISSE, BRESSOLLES, DAGNEUX, MONTLUEL, NIEVROZ	27/05/2025
CONAND Ludovic	MURS-ET-GELINIEUX	60,4845	BREGNIER-CORDON, GROSLEE-SAINT-BENOIT, MURS-ET-GELIGNIEUX, PEYRIEU	28/05/2025
MALOD Alain	MURS-ET-GELINIEUX	8,4714	BREGNIER-CORDON	30/05/2025
THILLEROT Eugénie	ECLEUX (39)	122,6906	ARANC	06/06/2025
GAEC DU MIROTON	DOMSURE	0,7720	BEAUPONT	07/06/2025
BOIS Frédéric	BEON	3,1870	BEON	10/06/2025
EARL DES PERSES	FRANCHELEINS	10,4950	CHANEINS	10/06/2025
GAEC DE LA LUMINAIRE	MANTENAY-MONTLIN	7,7194	SERVIGNAT	12/06/2025
EARL MARAICHERS GESSIENS	ECHENEVEX	0,7527	PREVESSIN-MOENS	12/06/2025
GAEC MANIGAND	BAGE-DOMMARTIN	54,0991	BAGE-DOMMARTIN, SAINT-CYR-SUR-MENTHON, GREZIEU-LA-VARENNE, POLLIONAY	13/06/2025
SCEA FERME CADUM	FOISSIAT	4,7280	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	20/06/2025
BALLET Pascaline	HAUT-VALROMEY	55,1945	HAUT-VALROMEY	24/06/2025
EARL DOMAINE DE CHEMILLAT	LESCHEROUX	0,7420	SERVIGNAT	27/06/2025
EARL DU BELLIEU	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	141,9673	MONTHIEUX, MONTLUEL,	28/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
			SAINT-ANDRE-DE-CORCY, SAINT-MARCEL-EN-DOBES, SAINTE-CROIX	
SCEA BERGER	VIRIAT	61,2545	VIRIAT	28/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
DEMON Eymeric	QUINCIEUX	2,7670	QUINCIEUX	12/05/2025
EARL FOND DE JUIS	SAVIGNEUX	29,3191	SAVIGNEUX, ARS-SUR-FORMANS	12/05/2025
GAEC DU PRE DES EAUX	CURCIAT-DONGALON	151,0099	COURTES, CURCIAT-DONGALON, SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX, VERNOUX	15/05/2025
GRANDJEAN Alexandre	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	27,3919	SAINT-JEAN-DE-THURIGNIEUX	10/06/2025
EARL FAURE	AMBRONAY	6,65	AMBRONAY, SAINT-JEAN-LE-VIEUX	16/06/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Ain** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SAUZY Michaël	SAVIGNEUX	33,0196	0,9335	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	12/05/2025
MOYNE Sébastien	ARS-SUR-FORMANS	4,27	0		12/05/2025
SIMONET Damien	CONDEISSIAT	27,3919	0		10/06/2025
SCEA DU PETIT LIGNEUX	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	27,3919	0		10/06/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **décision de rescrit** la demande suivante pour le département de l'**Ain** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Commune de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
FROPPIER Thomas	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	0,5135	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	Non soumis	17/06/2025

Cette décision de rescrit peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Ain** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

*La Préfète*

Lyon, le 21 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-63

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES ARPHANTS	MONTAGNIEU	18,6795	SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR, CHELIEU, LE PASSAGE	10/05/2025
EARL FERME DU TILLET	ESTRABLIN	22,10	SAINT-SORLIN-DE-VIENNE, ESTRABLIN	19/05/2025
GAEC DE PIERRE TAILLEE	MIRIBEL-LES-EHELLES	73,42	MIRIBEL-LES-EHELLES, MERLAS	22/05/2025
ASSOCIATION A 2 MAINS AU JARDIN	VIRIVILLE	3,87	VIRIVILLE	22/05/2025
SILVESTRE Pascal	TOUSSIEU	0,5085	HEYRIEUX	23/05/2025
PEAQUIN Baptiste	PONTCHARRA	31,2815	PONTCHARRA, SAINT-MAXIMIN	28/05/2025
GAEC DES DEMOISELLES	SAINT-LATTIER	102,4664	SAINT-LATTIER, CHEVRIERES, SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE, HOSTUN, CHATILLON-SAINT-JEAN, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER	29/05/2025
CHOMETTE Jérôme	SAINT-PAUL-LES-MONESTIER	27,8347	SAINT-PAUL-LES-MONESTIER, SAINT-GUILLAUME	29/05/2025
ARNAUD Quentin	MONTAGNE	35,8467	MONTAGNE, SAINT-LATTIER, SAINT-APPOLINARD, SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE	31/05/2025
EARL VERDEMONT	TULLINS	22,93	TULLINS	04/06/2025
BUSTARRET Tomas	VENON	56,89	POISAT, SAINT-MARTIN-D'HERES, EYBENS, GIERES, CORENC	05/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES BLES D'OR	POLIENAS	79,4855	POLIENAS, TULLINS, SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE, CHANTESSE, CRAS	07/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE MONT CLAIR	SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	3,1078	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR, SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	22/05/2025
GAEC DES MANOQUES	SAINT-PRIM	3,491	SAINT-PRIM	26/05/2025
GAEC LA FERME DES CHAMPAGNES	SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	66,7488	CREYS-MEPIEU	12/06/2025
EARL LES JARDINS D'ARCHE	BOUVESSE-QUIRIEU	4,5049	CREYS-MEPIEU	19/06/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus total ou partiel d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Isère** :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie demandée (ha)</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision préfectorale</b>
EARL DU PLATEAU	SAINT-CLAIR-DU-RHONE	2,816	0		12/05/2025
EARL JURY FRUITS	SAINT-PRIM	2,816	0		12/05/2025
GAEC DE BELLEFONTAINE	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR	23,7369	20,6291	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR	22/05/2025
PATTARD Geneviève	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR	34,2593	10,5224	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR, SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	22/05/2025
ALLEMAND Rémi	BOUVESSE-QUIRIEU	7,5892	5,0842	CREYS-MEPIEU	10/06/2025
GAEC D'AVERNAY	MORESTEL	66,7488	0		12/06/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de l'**Isère** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

*La Préfète*

Lyon, le 21 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-64

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n° 2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de **la Drôme** :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
SAS MF PERMACULTURE (PUIG Goran Bernard Juan)	CHATUZANGE-LE-GOUBET	1,0114	ROMANS-SUR-ISERE	15/05/2025
EARL LES GALLANDONS transformé en GAEC LES GALLANDONS (BRUN Bernard, BRUN Johan, associé exploitant entrant, BRUN Nathalie, associée exploitante sortante)	MONTLAUR-EN-DIOIS	3,6140	MONTLAUR-EN-DIOIS	18/05/2025
EARL SAHY FRUITS (SAHY Jean-Philippe)	LIVRON-SUR-DROME	3,3830	LIVRON-SUR-DROME	19/05/2025
EARL TOURNILLON (WASSEIGE Clément)	MONTBOUCHER-SUR-JABRON	80,8410	PUYGIRON, MONTELMAR, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, ALLAN, ESPELUCHE	20/05/2025
GAEC DE LA PETITE PROVENCALE (MARGAILLAN Loïs, RICHAUD Guillaume)	LACHAU	100,7169	EYGALAYES, LUS-LA-CROIX-HAUTE, SEDERON, VERS-SUR-MEOUGE, SALERANS (05)	23/05/2025
GAEC DE PARUEL (CATTIN Julia, BROQUET Corine, MOTHE Benjamin)	GIGORS-ET-LOZERON	72,9188	COBONNE, MIRABEL-ET-BLACONS, GIGORS-ET-LOZERON	27/05/2025
GAEC DE VERNAISON (CLUT Laurent, CLUT Alexandre)	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	24,5495	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	30/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
DECOMPS Eugénie	CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	3,2570	CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	04/06/2025
GAEC DES BARRATONS (ROBERT Eric, ROBERT Odile, ROBERT Anaïs)	CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	4,9015	HAUTERIVES, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	10/06/2025
GAEC GRUART (GRUART Julie, GRUART Tristan)	RECOUBEAU-JANSAC	3,7039	RECOUBEAU-JANSAC	12/06/2025
PESENTI Bruno	CHABRILLAN	0,70	CHABRILLAN	13/06/2025
HERAUD Thierry	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	10,9197	BOURG-DE-PEAGE	16/06/2025
MAISONNAT Vivien	SAINT-BARDOUX	7,5590	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	18/06/2025
CHEVALIER Marie-Madeleine	SOLAURE-EN-DIOIS	0,1528	SOLAURE-EN-DIOIS	28/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Drôme** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
MAISONNAT Michaël	SAINT-BARDOUX	9,13	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	09/05/2025
SCEA DE GRANGE NEUVE	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	9,13	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	09/05/2025

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Drôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET



# MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE n° 374 - 2025 du 11 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.211-2 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 modifié relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 modifié relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 46-2022 du 2 mai 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 81-2022 du 19 juillet 2022, n° 194-2023 5 septembre 2023, n° 224-2023 du 22 décembre 2023, n° 239-2024 du 29 mars 2024, n° 254-2024 du 29 avril 2024 , n° 279-2024 du 28 juin 2024 ; et n° 320-2024 du 17 octobre 2024 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de LYON de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

### **A R R Ê T E**

#### **Article 1**

La composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des assurés sociaux, sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

- Mme VONGNARATH Tiphason est nommée en tant que titulaire en remplacement de Mme BARRE Claire

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes et à celui de la préfecture du département de la Haute Savoie.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Pour la ministre et par délégation

La cheffe d'antenne de Lyon  
De la Mission Nationale de Contrôle  
Et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER



# MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE n° 375 - 2025 du 11 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.211-2 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 modifié relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 modifié relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 51-2022 du 3 mai 2022, n° 165-2023 du 12 avril 2023, n° 200-2023 du 29 septembre 2023, n° 270-2024 du 21 juin 2024, n° 274-2024 du 28 juin 2024 et n°311-2024 du 20 septembre 2024 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à madame Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à monsieur Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

### **A R R Ê T E**

#### **Article 1**

L'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Drôme est modifié comme suit :

Parmi les représentants des employeurs, sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

M. CAPRACCI Alexandre est nommé en tant que titulaire en remplacement de M. JOURDAIN Christophe

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Drôme.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et  
des familles,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon  
de la Mission Nationale de Contrôle  
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Cécile RUSSIER



# MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE n° 376 - 2025 du 15 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L 212-2 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 modifié relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 7 - 2022 du 8 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 72-2022 du 23 juin 2022, n° 89-2022 du 3 août 2022, n° 118-2022 du 10 novembre 2022, n° 143-2023 du 31 janvier 2023, n° 161-2023 du 17 mars 2023, n° 169-2023 du 20 avril 2023, n° 205-2023 du 19 octobre 2023, n° 210-2023 du 3 novembre 2023, n° 226-2024 du 24 janvier 2024, n° 229-2024 du 22 février 2024, n° 241-2024 du 29 mars 2024, n° 243-2024 du 4 avril 2024 et n° 326-2024 du 17 octobre 2024 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

### **A R R Ê T E N T**

#### **Article 1**

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire est modifiée comme suit :

Parmi les représentants de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

- M. GHANEM Mustapha est nommé en tant que suppléant en remplacement de M. MONNERY Philippe.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes et à celui de la préfecture du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 15 juillet 2025

La ministre du Travail, de la Santé, des solidarités et des familles,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon  
De la Mission Nationale de Contrôle  
Et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER



# MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE n° 377 - 2025 du 22 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L. 212-2 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 modifié relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 11-2022 du 16 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 12-2022 du 17 mars 2022, n° 60-2022 du 17 mai 2022, n° 87-2022 du 28 juillet 2022, n° 198-2023 du 5 septembre 2023 et n° 342-2024 du 9 décembre 2024 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

### **A R R Ê T E N T**

#### **Article 1**

L'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales **de l'Allier** est modifié comme suit :

En tant que personne qualifiée et sur demande de celle-ci :

- Le siège occupé par M. COTTIN Frédéric est déclaré vacant.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de l'Allier.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2025

La ministre du Travail, de la Santé, des solidarités et des familles,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon  
De la Mission Nationale de Contrôle  
Et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

**ARRETE n° 378 - 2025 du 22 juillet 2025 portant modification de l'arrêté de nomination  
des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain**

**La ministre du travail, de la santé et des solidarités et des familles,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.211-2 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 modifié relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 45-2022 du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain,

Vu les arrêtés modificatifs n° 50-2022 du 3 mai 2022, n° 173-2023 du 28 avril 2023, n° 231-2024 du 13 mars 2024, n° 2288-2024 du 9 juillet 2024 et n° 362-2025 du 17 mars 2025,

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de LYON de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**A R R Ê T E**

**Article 1**

L'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain est modifié comme suit :

Parmi les représentants des employeurs, sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

- Mme PIRAT Anne est nommée en tant que titulaire sur poste vacant.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de l'Ain.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et  
des familles,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon  
de la Mission Nationale de Contrôle  
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Cécile RUSSIER